



VIE ASSOCIATIVE

FICHE PRATIQUE

Comment valoriser les heures de bénévolat?

Depuis 1999, il est possible de valoriser dans votre comptabilité, le bénévolat effectué dans l'association. Pourtant, trop peu d'associations pratiquent cette valorisation, faute souvent de savoir comment procéder.

Le plan comptable associatif de 1999 a prévu l'enregistrement de contributions volontaires et notamment du bénévolat, à condition que l'association dispose d'une information quantifiable et valorisable ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.

Indicateur précieux

L'enregistrement en comptabilité du bénévolat n'a pas d'incidence sur le résultat puisque les sommes évaluées s'enregistrent simultanément en produits (compte 87) et en charges (compte 86), l'apport fait par le bénévole étant simultanément utilisé par l'association. Mais cette valorisation va donner une image plus fidèle de vos activités, de vos coûts et de vos ressources. Il s'agit d'un indicateur précieux auprès des partenaires de l'association. Certes, celle-ci joint toujours aux dossiers de demande de subvention un descriptif de ses activités. Mais pour montrer le dynamisme, le rôle local et social dont elle est capable, rien ne sera plus efficace que de mettre en avant l'engagement de ses membres en montrant un autofinancement important de l'activité.

Sur le plan fiscal

La valorisation joue également un rôle clé sur le plan fiscal. Pour évaluer si une association peut être exonérée partiellement des impôts commerciaux même si elle exerce une activité économique, l'administration fiscale doit apprécier si les activités non lucratives de l'association sont « significativement prépondérantes ». A cet égard l'évaluation comptable, et si possible en termes quantitatifs, du bénévolat joue un rôle considérable. Une association qui pourra montrer de manière précise, que 90 % de son activité est assurée par des bénévoles, bénéficiera d'une appréciation favorable des services fiscaux.

Recenser les heures et les tâches

La première phase de la valorisation du bénévolat consiste en un recensement le plus complet possible des tâches effectuées par les bénévoles et du nombre d'heures qu'ils y ont consacré. Le plus simple est de remplir d'abord une fiche par bénévole en notant au fur et à mesure les heures d'intervention et leur nature. La nature de la tâche doit être mentionnée avec assez de précision pour pouvoir ultérieurement la ranger dans une des catégories de valorisation. Si possible, la tenue de ces fiches doit être quotidienne pour éviter les oublis ; vous pouvez ensuite faire une récapitulation par bénévole mensuelle ou trimestrielle. Cette obligation de rendre des comptes risque d'être jugée très contraignante et peu sympathique pour les bénévoles. Agissez avec diplomatie et faites bien comprendre qu'il s'agit d'aider

financièrement l'association et en aucun cas de les surveiller. Regroupez ensuite ces fiches sur un tableau en ouvrant une colonne par type de tâches (direction, administration, activité 1, activité 2, etc.). Vous obtiendrez ainsi le total des heures de bénévolat effectuées pour chaque tâche.

Quelle méthode de valorisation

Il n'existe pas de méthode unique de valorisation des heures de bénévolat. L'idée de base est de valoriser au « coût de remplacement », c'est-à-dire s'il avait fallu faire appel à un salarié ou à un professionnel pour effectuer la tâche. Le règlement de l'Union européenne indique qu'il convient de se référer au « taux horaire normal ». Apparemment simple, son application ne l'est pas forcément : qu'est-ce qu'un taux horaire « normal » ? Un salarié aurait-il mis le même temps ? Faut-il considérer le temps de travail ou la tâche effectuée ? Doit-on tenir compte des cotisations sociales et lesquelles ? En tout état de cause, il faudra disposer d'éléments objectifs indiquant que l'association n'a pas choisi d'appliquer tel ou tel taux par hasard.

La méthode du Smic

Sans éléments précis d'évaluation, la méthode la plus prudente, et admise par les partenaires de l'association, est l'évaluation au Smic. Il suffit dans ce cas de multiplier le nombre d'heures effectuées par le montant du Smic horaire, soit 9,43 euros au 1^{er} juillet 2013. Il est également le plus souvent admis de majorer le Smic horaire brut des cotisations patronales, selon le principe du coût de substitution, et que ces cotisations soient calculées aux taux normaux, alors que le Smic bénéficie de l'abattement Fillon qui les réduit en fait à presque rien. L'évaluation est alors faite sur la base de 15,09 euros de l'heure.

La méthode du coût d'un salarié de l'association

La solution consiste à évaluer le travail bénévole comme s'il était réalisé par un salarié, ce dernier pouvant d'ailleurs déjà exister dans l'association et effectuer une partie des tâches nécessaires. L'hypothèse sous-jacente est que le travail bénévole et le travail rémunéré sont pour l'exécution de mêmes tâches, d'efficacité et de qualité similaires, ce qui peut être contesté. Il faudra donc disposer d'éléments d'appréciation qui permettent d'établir l'équivalence de compétence entre le bénévole et le salarié ; un CV du bénévole et une convention collective applicable seront les bienvenus. Si un salarié existe déjà, il suffit de prendre le coût horaire de sa rémunération et de le multiplier par le nombre d'heures de bénévolat. Par exemple, pour un salarié dont le coût horaire est de 18 euros, on valorisera au nombre d'heures multiplié par cette somme.

La méthode du coût de la prestation

Dans certains cas, il est possible de valoriser au coût qu'aurait facturé un prestataire extérieur. Par exemple, un bénévole réalise le site Internet de l'association, ou un autre en tient la comptabilité. Vous pouvez valoriser dans vos comptes ce type de prestations comme si un prestataire les avait réalisées, et donc sans tenir compte des heures passées. Vous devez dans ce cas pouvoir présenter des devis effectués par des fournisseurs sur votre

besoin. Les concepteurs multimédias ou les comptables ont des tarifs assez standardisés selon les types de prestations et les volumes d'activité des associations. Ce n'est donc une méthode à mettre en place qu'en étant sûr de pouvoir la justifier.

La valorisation par catégories de fonctions

Etant donné la diversité des formes de bénévolat, il est possible de créer de grandes catégories et d'y regrouper toutes sortes de tâches. Il est ainsi souvent distingué :

- les fonctions d'exécution non qualifiée : transports, ouvriers, manœuvre...
- les fonctions d'encadrement nécessitant une compétence : coordination, formation, responsabilité d'équipe, recherche...
- les fonctions d'expertise : expert consultant dans le domaine concerné par le projet (domaine sportif, médical, éducatif, économique...), comptable, auditeur...

On pourra ajouter à cette troisième catégorie les fonctions relevant de la gestion et de l'administration de l'association (membres du bureau, participation au conseil d'administration).

On attribue à chacun de ces types de fonctions une valeur horaire. Par exemple, 1 fois le Smic pour les fonctions d'exécution, 2 fois le Smic pour les fonctions d'encadrement et 3 fois le Smic pour les fonctions d'expertise.